

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 Mai 2018

Délibération n° 41- 2018 relative à l'approbation de la convention AMUE dématérialisation SIFAC

Vu le code de l'Education, notamment l'article L 712-3,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la convention SIFAC DEMAT entre l'Amue et l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

 du Président

Christophe CELLE

Document en annexe au présent extrait : Convention AMUE dématérialisation SIFAC

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05/06/2018 .

Document mis en ligne le : 05/06/2018 .